

A - REGLEMENT DE CONSULTATION

Consultation concernant la prestation d'infogérance de
l'infrastructure système & réseau du Groupement
d'Intérêt Public Enfance en Danger (GIPED)

Table des matières

1 PRESENTATION DE LA CONSULTATION	3
1.1 OBJET DE LA CONSULTATION	3
1.2 LE TYPE DE CONTRAT	3
1.3 LA DUREE	3
1.4 LES PRIX	3
1.5 TYPES DE PRESTATIONS	3
1.6 INTERLOCUTEURS.....	3
1.7 CALENDRIER DE LA CONSULTATION.....	4
1.8 MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION.....	4
1.9 REMISE DES OFFRES	4
1.10 SOUTENANCE ORALE	5
1.11 QUESTIONS DES CANDIDATS ET MODALITES DE TRAITEMENT	5
1.12 CRITERE D'ATTRIBUTION DU MARCHE.....	5
ANNEXE 1 : REPOSE A LA CONSULTATION.....	6

1 PRESENTATION DE LA CONSULTATION

1.1 OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation vise à mettre en place l'infogérance des infrastructures systèmes, réseaux et télécoms du GIPED. Le Contrat aura pour objet de définir les conditions dans lesquelles le TITULAIRE s'engage à réaliser les prestations suivantes :

- Continuité de service 7j/7 24h/24
- Certification et habilitations sur la sécurité des données de santé médicale (**HDS**)
- Hébergement et administration des 7 serveurs physiques & des 40 machines virtuelles Windows/Linux
- Support utilisateur Niveau 1

1.2 LE TYPE DE CONTRAT

Il s'agit d'un contrat ordinaire. Le GIPED s'engage à commander les prestations sur la durée ferme du contrat.

1.3 LA DUREE

Le contrat est signé pour l'exercice de deux années. Il sera renouvelable, annuellement, tacitement entre les deux parties.

1.4 LES PRIX

Les tarifs seront fermes sur la durée globale du contrat.

1.5 TYPES DE PRESTATIONS

La prestation se décline de la façon suivante :

- Forfait de base : ensemble des prestations décrites dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) qui seront à minima commandées au Titulaire,
- Hors forfait de base : Grille tarifaire des travaux non définis à ce jour et que le Titulaire pourrait être amené à réaliser afin de répondre à des besoins encore non identifiés.

La description des prestations attendues dans les différents périmètres concernés est détaillée dans le CCTP.

1.6 INTERLOCUTEURS

Pour les aspects techniques, les interlocuteurs de la présente consultation sont :
consultation-infogerance.technique@giped.gouv.fr

Pour les aspects commerciaux et contractuels, l'interlocuteur de la présente consultation est :
consultation-infogerance.contrat@giped.gouv.fr

1.7 CALENDRIER DE LA CONSULTATION



1.8 MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- A : Le règlement de la consultation et ses annexes,
- B : Le Cahier des Clauses Techniques et Particulières et ses annexes,
- C : Le document « Cadre de Réponse Technique »,
- D : Bordereau des prix unitaires.
- E : Acte d'engagement

1.9 REMISE DES OFFRES

Le Candidat enverra le dossier de réponse (Offre technique et commerciale) par mail à consultation-infogerance.contrat@giped.gouv.fr et par courrier à :

GIPED
63 Bis Boulevard Bessières
75017 Paris

La date et heure limite de réception des offres est fixée au 17 Mars 2021 à 9h00.

1.10 SOUTENANCE ORALE

Les Candidats retenus auront la possibilité de présenter leur dossier oralement à des représentants du GIPED. Ils devront également, le cas échéant, y intégrer les éléments d'éclaircissement correspondant aux questions posées par GIPED.

Cette soutenance de 1H30 maximum aura lieu dans les locaux du GIPED ou par visioconférence selon le contexte sanitaire. Les dates retenues sont **les 29, 31 Mars et 1^{er} Avril 2021**

Les participants à la soutenance orale seront :

- Les responsables de l'équipe proposés par le Candidat
- Les responsables du GIPED

Le choix des supports utilisés est laissé aux sociétés.

1.11 QUESTIONS DES CANDIDATS ET MODALITES DE TRAITEMENT

Les Candidats désirant poser des questions durant la période de réponse pourront le faire par e-mail à consultation-infogerance.technique@giped.gouv.fr ou consultation-infogerance.contrat@giped.gouv.fr **au plus tard jusqu'au 8 Mars 2021 à 9H**

Le GIPED diffusera une synthèse des questions et de leurs réponses à tous les candidats ayant fait part de leur intérêt au fil de l'eau sur la période du 17 février au 8 mars et au plus tard le 10 Mars 2021 pour les dernières questions.

1.12 CRITERE D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

La consultation prévoit au moins un attributaire pour l'ensemble des prestations.

L'objet de la consultation est présentée sous 2 volets, les soumissions peuvent répondre à l'un, l'autre ou aux deux volets. Le Giped se réserve la possibilité de retenir un des volets proposés.

Nous vous informons que le contrat sera attribué en s'appuyant sur l'offre ayant obtenue la meilleure moyenne : critère prix + critère qualitatif.

Le GIPED se réserve la possibilité d'attribuer le marché selon les prix remis, ou obtenus après une négociation sous forme classique limitée aux Candidats ayant remis les meilleures offres commerciales.

ANNEXE 1 : REPONSE A LA CONSULTATION

Relative à :

Je soussigné, représentant de l'entreprise désignée ci-dessous :

Nom ou raison sociale :

Adresse :

Nom et coordonnées de l'interlocuteur désigné :

M'engage, si mon offre est retenue, à exécuter les prestations définies au dossier de consultation référencé ci-dessus, aux règlements et conditions indiqués dans ce dossier et aux conditions particulières indiquées ci-dessous.

Je déclare être engagé par mon offre pour une durée demois à compter du(indiquer la date de remise des offres)

J'atteste sur l'honneur garder confidentielles toutes les informations qui ont été mises à ma disposition ou celle de mes collaborateurs pour répondre à cette consultation ou celles qui pourront l'être dans le cadre des prestations, objet de cette consultation sans accord explicite du GIPED.

J'atteste sur l'honneur que les prestations seront exécutées :

- dans le strict respect de la législation et de la réglementation en matière de droit du travail applicable dans le pays où s'effectue tout ou partie de ces prestations,
- si le lieu d'exécution est en France, avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L143-3, L143-5 et L 620-3 du Code du Travail.
- à assurer la sécurité des salariés ainsi qu'à ne pas recourir au travail des enfants ou à toute forme de travail forcé ou obligatoire,
- à certifier que l'entreprise n'a pas fait l'objet, au cours de ces cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux Articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du Travail.
- à respecter les obligations environnementales, les prescriptions contenues dans le code de l'environnement français et notamment celles relatives à la gestion des déchets (traitement, valorisation ...),
- à limiter les rejets et à utiliser des technologies sûres, respectueuses de l'environnement et économes en énergies,
- à proscrire dans le cadre de la présente consultation et de l'exécution du contrat toute forme de corruption

Les différentes composantes de mon engagement s'inscrivent dans le cadre des conventions, lois, et réglementations nationales et internationales (OIT, Global Compact, convention de l'OCDE, ...)

A....., le

(Nom et qualité du signataire)